

**MOTION DE SOUTIEN AUX SALAIRES DES PAPETERIES DE
MALAUCENE ET AU MAINTIEN D'UNE ACTIVITE
ECONOMIQUE SUR LE SITE**

L'an deux mille neuf, le 2 juin, à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de juin et sous la présidence de **M. Léopold MEYNAUD, Maire**

Date de convocation : 29 mai 2009

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : **21**

Etaient présents : (17) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;

M. Richard BELLET, M. Jean Claude ALLEGRE, M. André SIGNOURET, M. Joaquim BRUNET, Mme Danielle MICHEL, M. Daniel FAVETIER, Adjoint ;

M. Jean Claude FREYCHET, Mme Christine TRAMIER, Mme Sylviane MAUTOUCHET, M. Fabien MONTANARI, M. Gines CEREZUELA, M. Gilles ROGIER, Mme Béatrice VIAL, Mme Karine PEBRE, Mme Isabelle BRUSSET, Mme Claire PHILIPPE

Etaient absents : (4) M. Eric SALVI (procuration à M. Freychet), M. Pierre VALLET (procuration à Mme Mautouchet), M. Gérard MARCELLIN (excusé), M. Thierry BLOUVAC.

Secrétaire de séance : Mme Claire PHILIPPE (benjamine de l'Assemblée)

Assistait également à la réunion : M. Xavier ROBERT, Directeur Général des Services

Date d'affichage : 4 juin 2009.

Monsieur le Maire rappelle l'annonce brutale (le 17 avril dernier) de la fermeture de Papèteries de MALAUCENE condamnant irrémédiablement les 211 salariés que comptait encore « L'USINE ». cette annonce a d'autant plus surpris que les Papèteries sortaient tout juste d'un plan de restructuration, marqué par l'arrêt (le 3 avril 2009) de la Machine à Papier que le Groupe *Schweitzer Mauduit* avait pourtant présenté comme la condition du maintien de l'activité papetière à MALAUCENE.

Au nom de l'ensemble des Carombais, dont une quarantaine de famille est directement concernée par cette fermeture, le Conseil Municipal souhaite, à travers cette motion de soutien manifester sa solidarité envers les papetiers et leurs familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

d'AUTORISER M. le Maire à engager toute action utile de nature à remettre en cause la fermeture de l' « Usine » des Papèteries de Malaucène.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, Transmise le 5 juin 2009.

Le Maire,
Léopold MEYNAUD